Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2026

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG)
70 BOULEVARD SAINT MARCEL
75005 PARIS

SIRET : 8 0 2 3 1 6 9 1 9 0 0 0 2 5

Mél : huorsong@orange.fr

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Restauration de type rapide	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal | Déficit

Bénéfice imposable à 15 % : 39 442

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15 %
PV à long terme imposables à 19 %
PV exonérées (art. 238 *quindecies*)
Autres PV imposables à 19 %
PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A
Autres dispositifs
France Ruralités Revitalisation FRR *art. 44 quindecies A*
Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*
Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)
Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*
Société d'investissement immobilier cotée
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) : Base d'imposition | CA : | Taux d'imposition

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport (CTM) : Base d'imposition | Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE GENERATION EXPERT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

HUOR LEANG SONG EXPERT COMPTABLE
58 AVE DE CHOISY BAT A-21
75013 PARIS
Tél: 0153608398

HUOR LEANG SONG
Expert Comptable
58, av. de Choisy Bat A 21
75013 PARIS
Tél. 01 53 60 83 98/Fax: 01 45 86 50 65
SIRET: 334 311 578 00036

ECF ☐ Prestataire :

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Identité du déclarant:

Date : 07/02/2026 Lieu : PARIS

Qualité et nom du signataire : Gérant SITANGKHAN WORACHINA

Signature :

SAGE Experts-comptables, janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise 1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG) — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 70 BOULEVARD SAINT MARCEL 75005 PARIS

SIRET 8 0 2 3 1 6 9 1 9 0 0 0 2 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

Exercice N clos le 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	35 000	012	35 000
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	95 177	030 60 756	34 421
	Immobilisations financières * (1)		040	3 255	042	3 255
		Total I (5)	044	133 432	048 60 756	72 676
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	2 219	052	2 219
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	2 725	074	2 725
	Valeurs mobilières de placement		080	200	082	200
	Disponibilités		084	103 946	086	103 946
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	109 089	098	109 089
		Total général (I+II)	110	242 522	112 60 756	181 766

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 500
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	250
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	9 063
	Résultat de l'exercice	136	33 526
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	45 338
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	9 099
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 2 698)	172	127 329
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	136 428
	Total général (I + II + III)	180	181 766

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	995
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	398		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : 1 SIAM THAI (CHEZ NEUNG) — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2025

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209	210
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214
	Services *			217	218 : 552 221
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
Production immobilisée *					224
Subventions d'exploitations reçues					226
Autres produits					230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232 : 552 221

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
Variation de stocks (marchandises) *				236
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238 : 143 571
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240 : (882)
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242 : 50 747
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	493	244 : 1 935
Rémunérations du personnel *				250 : 240 379
Cotisations sociales (cf. renvoi 380)	(dont cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant)	380		252 : 76 979
Dotations aux amortissements *				254 : 5 850
	dont amortissement du fonds de commerces			255
Dotations aux dépréciations				256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262 : 2
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation (II)				264 : 518 580

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270 : 33 641
Produits financiers (III)	280 : 5 801		Charges financières (V)		294
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306 : 5 916
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310 : 33 526

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 : 33 526 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318
Provisions non déductibles *			322
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		5 916	324
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248		330
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D) 249)		251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* A)	987		342
		JEI (44. *sexies* A)	989		
ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181		
ZFANG 44. *quaterdecies*	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *octodecies*)	993		
Droit divers : Créance due au report en arrière du déficit			346		350
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643		
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647		
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641		
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352 : 39 442		354
Déficits : Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
Déficits antérieurs reportables * (0,) dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370 : 39 442		372

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

SAS 1 SIAM THAI

Société par Action Simplifiée au capital de 2.500 Euros
Siège social : 70 Boulevard Saint Marcel
75005 Paris
R.C.S.: PARIS 802 316 919

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 26 JUIN 2026

Le vingt six juin, l'an deux mille vingt six , à dix heures, l'associé unique de la société **1 SIAM THAI** s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire et au siège social.

Etait présent :

Monsieur WORACHINA Sitangkhan
propriétaire de..... 250 Actions

250 Actions

Soit la totalité des actions composant le capital social. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale est Présidée par **Monsieur WORACHINA Sitangkhan,** Président de la société.

Le Président dépose :
- un exemplaire des statuts de la société,

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée :

- le rapport de gestion ;
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- l'inventaire, le bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31/12/2025;
- le registre des procès verbaux des Assemblées Générales.

Le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

WS

- Rapport du Président sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L 223-19 du nouveau code de commerce ;
- Approbation de ces comptes et conventions ;
- Affectation du résultat ;
- Quitus du Président;
- Pouvoir pour dépôt et formalités ;
- Questions diverses.

Après avoir donné lecture de ses rapports , il présente à l'assemblée les comptes annuels.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président approuve ces documents tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un bénéfice de 33.526 euros.

L'Assemblée donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans les conditions prévues par l'article L 223-19 du nouveau code de commerce, chacune des conventions visées par les dispositions de cet article et présentées dans le rapport de la gérance.

Cette approbation, soumise à un vote distinct auquel n'ont pris part que les associés non intéressés est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide l'affectation du bénéfice de l'exercice soit 33.526 euros au poste de report à nouveau.

A titre d'information, il n'existe aucune distribution de dividendes au

WS

cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce dont il a été délibéré lors de cette Assemblée, il a été dressé le présent procès verbal.

Monsieur WORACHINA Sitangkhan

SAS 1 SIAM THAI

Société par Action Simplifiée au capital de 2.500 Euros
Siège social : 70 Boulevard Saint Marcel
75005 Paris
R.C.S.: PARIS 802 316 919

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION

DU RESULTAT PROPOSE AU VOTE

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 26 JUIN 2026

- L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide l'affectation du résultat de l'exercice 2025 soit 33.526 euros au poste de report à nouveau.

Pour Copie Certifiée Conforme

Le Président,

Monsieur WORACHINA Sitangkhan